



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA MANCHE

CABINET DU PRÉFET  
BUREAU DU CABINET  
SECTION SÉCURITE INTERIEURE  
ET POLICES ADMINISTRATIVES  
Réf. N° 301  
Affaire suivie par M. Daix  
N° : 0233754905  
Tél : 0233754825  
✉ : [jean.daix@manche.gouv.fr](mailto:jean.daix@manche.gouv.fr)

SAINT-LO, le 5 février 2015

### La Préfète de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les maires  
du département

En communication à :

Mesdames et Monsieur les sous-préfets

Pour information à :

M. le directeur départemental de la sécurité publique  
M. le commandant du groupement de  
gendarmerie de la Manche

### Objet : lâchers de ballons et lanternes volantes,

P.J : 2

Je vous adresse ci-joint deux formulaires établis pour permettre la déclaration préalable de lâchers de ballons et de lanternes volantes auprès de mes services, qui sont également disponibles sur le site internet de la préfecture [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr).

En effet, ce type de manifestation ne relève pas de vos pouvoirs de police, considérant que les objets en cause ne sont pas contrôlés et peuvent sortir du périmètre de la commune depuis laquelle ils ont été lancés.

De plus, la circulation aérienne peut être affectée par les ballons et lanternes volantes, notamment à proximité des aérodromes, et il importe donc qu'un contrôle préalable soit effectué pour assurer la sécurité des aéronefs.

C'est pourquoi, compte tenu de l'augmentation significative de ces lâchers, je vous prie de bien vouloir porter à la connaissance de vos administrés l'obligation de déclarer préalablement à la préfecture tout projet de cet ordre.

Pour la Préfète et par délégation  
Le directeur de cabinet,

Pierre MARCHAND-LACOUR

CABINET DU PREFET  
BUREAU DU CABINET  
SECTION SECURITE INTERIEURE  
ET POLICES ADMINISTRATIVES

**DÉCLARATION DE LÂCHER DE BALLONS**  
à compléter intégralement et à transmettre au service ci-dessus

**I. ORGANISATEUR (personne physique)**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**II. ORGANISATEUR (personne morale - le cas échéant)**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LÂCHER DE BALLONS**

Date : \_\_\_\_\_

Heure ou créneau horaire : \_\_\_\_\_

Lieu (adresse précise) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre de ballons : \_\_\_\_\_

**IV. PERSONNE PRÉSENTE LORS DU LÂCHER DE BALLONS**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_

## MESURES DE SÉCURITÉ

Des mesures de sécurité très strictes doivent être prises lors des opérations de gonflage des ballons :

- les ballons devront obligatoirement être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé d'un gaz inerte (azote, hélium pur ou en mélange), à l'exclusion de tout autre gaz combustible
- les bouteilles contenant le mélange gazeux seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruche » et entreposées hors d'atteinte des enfants
- les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50 dm<sup>3</sup>, sans charge utile solide autre qu'une carte de correspondance et sans emport de pièce métallique
- seul un lâcher de 50 ballons maximum, non reliés entre eux, toutes les cinq minutes sera autorisé (ou 100 ballons toutes les cinq minutes pour un lâcher supérieur à 500 ballons)
- la réglementation relative à la publicité devra être respectée.

CABINET DU PRÉFET  
BUREAU DU CABINET  
SECTION SÉCURITÉ INTERIEURE  
ET POLICES ADMINISTRATIVES

**DÉCLARATION DE LÂCHER DE LANTERNES THAÏLANDAISES**  
à compléter intégralement et à transmettre au service ci-dessus

**I. ORGANISATEUR (personne physique ou morale)**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**II. IDENTITÉ DU DÉCLARANT (si différent de l'organisateur)**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LÂCHER DE LANTERNES**

**Bien respecter les précautions d'utilisation et les consignes de sécurité indiquées sur l'emballage**

Date : \_\_\_\_\_ Heure ou créneau horaire : \_\_\_\_\_

Type de manifestation (mariage, etc.) : \_\_\_\_\_

Lieu (adresse précise) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre de lanternes : \_\_\_\_\_

Type de lanternes (chinoises, thaïlandaises, etc.) : \_\_\_\_\_

Dimension des lanternes : \_\_\_\_\_

**IV. PERSONNE PRÉSENTE LORS DU LÂCHER DE LANTERNES**

**Attention, cette personne devra être joignable en permanence sur son téléphone portable tout au long du lâcher de lanternes**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_

## V. ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Des mesures de sécurité très strictes doivent être respectées lors d'un lâcher de lanternes :

- ne pas lâcher les lanternes en période de sécheresse ou de risque d'incendie. Pour cela, se renseigner préalablement auprès de la direction départementale des services incendie et secours ;
- vérifier que le vent ne dépasse pas 5 km/h. Pour cela, consulter le service de prévisions météo sur [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) ;
- utiliser les lanternes à l'extérieur seulement, et en dehors de tout confinement, dans un endroit dégagé, loin de toute matière et vapeur inflammables ;
- disposer d'un extincteur ou d'eau en quantité suffisante à proximité de la zone de lancement ;
- ne pas porter de vêtements ou accessoires susceptibles de s'enflammer rapidement ;
- au moins deux adultes sont nécessaires au lancement de chaque lanterne. Ne pas laisser des enfants sans surveillance lancer des lanternes ;
- bien observer les consignes de sécurité et réaliser le lâcher de lanternes conformément aux instructions de lancement ;
- ne pas lancer sous une pluie soutenue ;
- en prenant en compte le vent dominant, vérifier que la trajectoire de la lanterne est dégagée de tout obstacle (branches d'arbres, fils électriques,...) ;
- vérifier que la trajectoire des lanternes ne passe pas à proximité d'un aéroport, immeuble de hauteur ou forêt ;
- s'assurer que la lanterne est totalement ouverte et non pliée avant le lâcher ;
- dans tous les cas, si les conditions ne paraissent pas optimales, s'abstenir de lancer les lanternes ;

Je soussigné(e) auteur de la présente déclaration.....

Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité rappelées sur l'emballage et ci-dessus et m'engage à les respecter.

Date de la déclaration :

Signature du déclarant :

### Copie pour information à :

- ☉ le maire de :
- ☉ le directeur départemental des services incendie et secours
- ☉ la brigade de gendarmerie de :
- ☉ le CROSS de Jobourg (si le lâcher à lieu sur une plage ou commune littorale)